

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le mardi le 10 novembre 2025 à 19h00, au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

M. le maire Christian Gauthier

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

La directrice générale adj./greffière-trésorière adj. Madame Nathalie Fournier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Christian Gauthier ouvre la séance 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

Présentation du nouveau Conseil municipal, assermentation et dépôt de l'état des résultats de l'élection du 2 novembre 2025.

RÉSOLUTION #2025-114
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Boulay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
 2. Adoption de l'ordre du jour;
 3. Approbation du procès-verbal du 2 septembre 2025;
 4. Approbation du procès-verbal du 9 septembre 2025;
 5. Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2025;
 6. Approbation du procès-verbal du 02 octobre 2025 ;
 7. Présentation des comptes des mois de septembre et d'octobre;
 8. Engagement de crédit (dépenses) des mois de septembre et octobre;
 9. Entériner le contrat de travail de Monsieur Fabrice Wener au poste d'opérateur en déneigement municipal;
 10. Dépôt des états comparatifs;
 11. Chargement de l'abrasif hiver 2025/2026;
 12. Signataires autorisés institution bancaire;

- 13.** Nomination d'un substitut au conseil de la MRC;
- 14.** Nomination d'un maire suppléant;
- 15.** Nomination des membres du conseil qui siègeront sur le CCU;
- 16.** Varia;
- 17.** Période de questions;
- 18.** Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-115
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2025

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe Madame Nathalie Fournier dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Mélanie Castonguay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-116
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2025

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe Madame Nathalie Fournier dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Mélanie Castonguay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-117
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe Madame Nathalie Fournier dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2025 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Mélanie Castonguay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-118
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 02 OCTOBRE 2025

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe Madame Nathalie Fournier dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 octobre 2025 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Mélanie Castonguay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-119

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2025 ET D'OCTOBRE 2025

Il est proposé par Madame Danielle Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cent soixante-cinq mille trois cent dix-neuf et trente-neuf cents (165 319.39\$) et les salaires payés au montant de vingt-huit mille quatre cent soixante-dix-huit et cinquante-trois cents (28 478.53\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-dix-sept et quatre-vingt-douze (193 797.92\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Nathalie Fournier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2025-120

ENTÉRINER LE CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR FABRICE WENER AU POSTE D'OPÉTATEUR EN DÉNEIGEMENT MUNICIPAL

ATTENDU QUE Fabrice Wener, a été sélectionné pour occuper le poste d'opérateur en déneigement municipal au sein de la Municipalité de Saint-Adelme;

ATTENDU QUE les modalités de son engagement ont été définies dans un contrat de travail daté du 23 septembre 2025;

ATTENDU QUE ledit contrat de travail a été signé par Jessica Bouchard, dûment autorisé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Julien Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelme entérine et approuve le contrat de travail intervenu entre la Municipalité de Saint-Adelme et Fabrice Wener, en date du 23 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. La Directrice Générale adjointe/greffière-trésorière adjointe Madame Nathalie Fournier à déposer des rapports financiers comparatifs en vue du budget 2025.

RÉSOLUTION #2025-121

CHARGEMENT DE L'ABRASIF HIVER 2025/2026

Il est proposé par Monsieur Martin Boulay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de louer la pépine de Monsieur Keven Gauthier pour le chargement de l'abrasif au taux de 65\$/heure sans opérateur et sans carburant fournis pour la saison hivernale 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-122

SIGNATAIRES AUTORISÉS INSTITUTION BANCAIRE

ATTENDU QUE M. Christian Gauthier a été élu maire de la Municipalité de Saint-Adelme;

ATTENDU QUE Mme Mélanie Castonguay a été nommée mairesse suppléante;

ATTENDU QUE la mise à jour des autorisations relatives aux signataires et aux accès bancaires de la municipalité est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Danielle Côté d'autoriser les personnes suivantes à agir à titre de signataires pour les chèques du compte bancaire de la Municipalité de Saint-Adelme :

- M. Christian Gauthier, maire
- Mme Mélanie Castonguay, mairesse suppléante

Ces désignations remplacent les autorisations précédemment accordées à Mme Josée Marquis et Mme Johanne Thibault.

La directrice générale, Mme Jessica Bouchard, demeure signataire autorisée.

La directrice générale adjointe, Mme Nathalie Fournier, demeure autorisée à effectuer les transactions bancaires via AccèsD Desjardins.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Christian Gauthier, maire, à effectuer les transactions électroniques de la municipalité sur la plateforme AccèsD Desjardins, conformément aux règles internes et aux pouvoirs qui lui sont conférés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

RÉSOLUTION #2025-123

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN SUBSTITUT AU CONSEIL DE LA MRC

Considérant que, selon l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut désigner, en tout temps, un membre du conseil municipal comme suppléant;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : MÉLANIE CASTONGUAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE madame Mélanie Castonguay, conseiller au siège numéro 3, soit nommé par les présentes au poste de mairesse suppléante à partir du 10 novembre 2025.

QU'À ce titre de mairesse suppléante, madame Mélanie Castonguay soit également autorisée à représenter la municipalité au conseil de la Municipalité régionale de comté de la Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION #2025-124

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL QUI SIÈGERONT SUR LE CCU

CONSIDÉRANT, le règlement numéro 2008-11 créant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QU'IL a lieu de renouveler les mandats des membres actuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Castonguay et résolu de nommer le mandat des personnes suivantes au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité :

- Monsieur Martin Boulay (membre du conseil municipal);
- Madame Danielle Côté (membre du conseil municipal).

Cette résolution modifie toute nomination précédente et demeurera valide tant qu'elle n'aura pas été abrogée par une résolution ultérieure à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Christian Gauthier invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2025-125 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Julien Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance ordinaire du 10 novembre 2025, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Christian Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Gauthier, maire

*Nathalie Fournier
Directrice générale, adjointe
et greffière-trésorière, adjointe*

Je soussignée, Christian Gauthier, maire de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Christian Gauthier, maire